NANTES EN FLANANT

(Souvenirs, Scènes et Croquis)

Henri BARBOT

Illustrations de RYLEM

Imprimerie de Lajartre, Nantes 1930

numérisation : Odile Halbert, avril 2007

http://odile-halbert.com/Paroisse/Loireat/NantesFlanant/Nantes.htm

13 – La Brocante

Vols d'étain, vols de bronze et de cuivre, vols de plomb, les métaux ont la faveur de la basse pègre nantaise qui rapine et râfle tout ce qui traîne et tout ce qui est mal gardé.

Les choses sans propriétaire étant infiniment rares ou infiniment négligeables, il s'ensuit qu'il faut voler pour vivre, quand on ne travaille pas, et que, lorsqu'on a volé, il faut monnayer ce qui n'est ni mangeable ni potable.

Or les métaux bruts, voilà une sorte de produit qui a toujours cours entre larrons et que la brocante échange volontiers contre les espèces si mal sonnantes et tant trébuchantes de notre pauvre république...

Il y a brocante et brocante ! Celle qui achète des objets mobiliers d'occasion, des choses manufacturées, des vêtements, c'est la moins intéressante pour la police.

Quand l'un de ces prospecteurs des régions chantenaisiennes, client fidèle du tribunal correctionne!, a découvert une mine et qu'il entreprend l'exploitation du gisement à ses risques et périls, c'est qu'il a noué de préalables accointances avec ceux qui achètent volontiers les vieux métaux, mais qui préfèrent les métaux neufs. Pour certains d'entre eux, c'est le nerf de la guerre !

Ces sous-brocanteurs, qui se transforment facilement en receleurs, sont voleurs deux fois. Ils achètent sciemment ce qui est volé et ils le paient assez bas prix pour voler le larron lui-même.

Ce n'est évidemment pas sur la place Bretagne, parmi les honnêtes et misérables frusques qui s'y alignent avec un art particulier, que viennent chercher preneur ces produits de la rapine.

Le sous-brocanteur n'a qu'une hâte, c'est de les céder à un super-brocanteur qui n'ignore pas le délit et qui en profite un peu à son tour, pour porter son achat, avec bénéfice, à un négociant spécialisé, qui le fournit lui-même à un fondeur.

Ce fondeur donne 1 000 francs au spécialiste qui donne 700 francs au super-brocanteur qui donne 300 francs au sous-brocanteur qui donne 50 francs au voleur qui attrape trois mois de prison, nourri et logé !

Là comme ailleurs, ce n'est jamais l'inventeur qui profite de sa découverte, c'est l'intermédiaire !



Addenda :